

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

Les actionnaires de la société Taysir Microfinance, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra vendredi 16 octobre 2026 à 09H00, au siège social de la société sis au 02 Place Mendès France Mutuelleville 1082 Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation,
2. Approbation de l'opération de l'introduction en bourse de la Société
3. Approbation des modalités et conditions de l'introduction en bourse de la Société proposées par le Conseil,
4. Modification corrélative de l'article 13 des statuts de la Société,
5. Lecture du rapport de la Direction relatif à l'opération de division des actions de la Société et approbation de l'opération,
6. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société,
7. Relèvement du seuil annuel au-delà duquel la conclusion d'un emprunt par la Société est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'Assemblée Générale et à l'audit du Commissaire aux Comptes,
8. Modification corrélative de l'article 26 des statuts de la Société,
9. Pouvoirs pour mettre en œuvre l'introduction en bourse de la Société,
10. Approbation des statuts de la Société dans leur intégralité, tels que mis à jour à la suite des modifications apportées aux articles 6, 13 et 26,
11. Pouvoirs pour formalités.